

SUPPORT POUR PRE-DEMANDE D'AIDE LEADER GAL 2023-2027

Pré-demande stratégie

Pré-demande Coopération

N° de référence de la pré-demande : _____ Date de réception du dossier : _____

Nom du GAL : **P2AO**

Code du GAL : **NORGAL008**

1/ Critères d'éligibilité de la demande

La demande est faite par un GAL (Groupe d'Action Locale) ? Oui Non

Le montant maximal du projet présenté à LEADER est -il supérieur à 1 000 000 € HT ? Oui Non

2/ Bénéficiaire

Statut du bénéficiaire :

Administration Publique Association Entreprise Personnes physiques (possédant un SIRET)

Pour les bénéficiaires ne disposant pas de SIRET, veuillez exposer le motif d'absence du SIRET :

Dénomination (*raison sociale pour les personnes morales ou nom de naissance pour les personnes physiques*) :

Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Nom et fonction du représentant légal :

Frédéric LEVEILLÉ, président

Coordonnées du bénéficiaire :

Adresse : 12 route de Sées – BP 40038

Code postal : 61200 Commune : Argentan

☎ : 02 33 36 85 83 Mail : contact@p2ao.fr

N° de SIRET : 200 048 643 00015

RIB :

IBAN - Identifiant international de compte bancaire :

BIC - Code d'identification de la banque :

3/ Intitulé du projet

Tournée itinérante d'animation territoriale multiservices 2025

4/ Caractéristiques du demandeur

TVA récupérée par le bénéficiaire : Oui Non Partiellement

(Précisez les dépenses relatives au projet non soumises à la récupération de TVA)

5/ Localisation du projet

Quelle est la commune principale de l'opération : Argentan

Code Postal : 61200

(Pour les projets immatériels, indiquez la localisation de la commune de référence du projet ou le siège social de l'organisme)

Code INSEE : 61006

(Pour les projets d'investissement matériel, indiquez la localisation précise du projet ainsi que le code INSEE de la commune)

Précisez l'adresse : _____ (le cas échéant)

Pour les projets de coopération :

Quels sont les territoires couverts par le projet de coopération ? _____

Le projet se situe-t-il partiellement sur le territoire du GAL ? Oui Non

Si oui, précisez la clé de proratisation des dépenses et la méthode de calcul utilisée :

(Précisez les conditions de réalisation et justifiez la clé de proratisation. La part de l'opération réalisée en dehors du périmètre et qui ne contribue pas aux objectifs du GAL sera inéligible.)

6/ Description du projet

Pour les projets de coopération :

Type de coopération : Interterritoriale Transnationale

Le GAL est-il : Chef de file de l'action de coopération Partenaire Référent national pour la France

Précisez le numéro national : _____

(Ce numéro spécial correspond au numéro du GAL chef de file ou référent + au numéro de dossier)

Contexte et description du projet : (y indiquer notamment des éléments pour répondre aux critères « Stratégie de développement / Approche intégrée et multi-sectorielle » de la grille de sélection du P2AO)

Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau programme LEADER et de son accompagnement aux collectivités locales à travers la mise en place de leurs CRTE, dispositifs « Petite Ville de Demain » ou des Contrats de Territoire, le PETR du P2AO a constaté l'absence de certains services notamment dans les petits villages du territoire. Les commerces de proximité, les services de santé et administratifs font parties des besoins de la population rurale.

Dans ce contexte, le PETR souhaite rapprocher ces services au plus près de la population sur plusieurs communes du P2AO à travers la mise en place de tournées itinérantes multiservices. Ces tournées vont contribuer à dynamiser les territoires ruraux et renforcer le lien social des habitants le temps d'une journée et permettre de dresser un état des lieux réels besoins sur le territoire et d'identifier les leviers d'actions à expérimenter ou les initiatives à pérenniser.

Par tournée itinérante, nous comprenons le déploiement des services tels que cités ci-après, le temps d'une journée, voire deux, par commune. L'objectif est de mobiliser 6 communes par Communautés de Communes du territoire du P2AO.

Le PETR sollicite l'accompagnement d'un prestataire extérieur pour organiser cette tournée en 2025. Le prestataire choisi devra intervenir sur 18 dates sur les communes ayant préalablement répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le P2AO, dont l'objectif est d'identifier les motivations des collectivités pour accueillir ce type de manifestation.

Le choix des prestations devra néanmoins répondre aux besoins exprimés par les élus des communes rurales.

Une telle initiative vient faire du lien avec l'ensemble des dispositifs que les structures publiques locales développement :

- Par le PETR P2AO : SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), Schéma vélo, OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce), LEADER (Programme de développement local soutenu par l'Europe), ...
- Par les EPCI : contrats avec l'Etat, la Région, le département de l'Orne, les services à la population, l'habitat, le numérique, les services touristiques, la gestion des déchets, la santé ...
- Par les communes : CCAS, soutien aux associations / comité d'animation, accueil de permanences de services à la population.

Objectifs du projet à atteindre :

- Faire connaître les différents services aux habitants du territoire ;
- Créer du lien social le temps d'un après-midi / d'une soirée ;
- Identifier de nouveaux besoins en termes de services ;
- Identifier des initiatives à expérimenter ;
- Identifier des partenariats à développer ou à organiser ;
- Valoriser et mieux communiquer sur les services existants ;
- Rompre avec les stéréotypes/les croyances limitantes des cibles de certains services : mieux faire connaître les services et mettre en évidence leur rôle et leurs actions.

Bénéficiaires de l'opération (cibles visées) :

- Les habitants du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche ;
- Les collectivités rurales et les services de proximité.

Priorités transversales et sociétales européennes (cf. grille de sélection du PETR P2AO - champ à renseigner pour l'analyse du dossier par le comité de programmation)

Critère 1 : Cette tournée peut être l'occasion d'organiser des actions de sensibilisation et d'information sur les enjeux climatiques, en informant la population sur les pratiques d'adaptation au changement climatique, ou encore sur leurs droits et financements possibles pour les travaux d'isolation de leur habitation.

Critère 2 :

Pilier environnemental : Le modèle itinérant permet une gestion plus rationnelle des ressources humaines et matérielles, en organisant les services de manière centralisée pour plusieurs communes, ce qui permet de limiter les impacts environnementaux.

Pilier économique : La tournée itinérante contribue à la revitalisation des petites communes en rapprochant les services de la population locale. Cela permet de créer des échanges et offrir des solutions pérennes aux habitants (ex : mobilité et accès à l'emploi...)

Pilier social : La tournée itinérante va permettre aux habitants de se rencontrer, d'échanger et de créer des liens sociaux, réduisant ainsi l'isolement des populations rurales. Cela contribue à améliorer la qualité de vie en favorisant la convivialité et la solidarité entre les habitants.

Critère 3 : Cette tournée permet de répondre aux besoins spécifiques des habitants des petites communes qui, autrement, n'auraient pas accès à des services de proximité. L'objectif de l'initiative est de lutter contre les inégalités sociales en facilitant l'accès aux services publics.

Faisabilité technique et financière du projet (cf. grille de sélection du PETR P2AO - champ à renseigner pour l'analyse du dossier par le comité de programmation)

Gestion de projet et méthodologie :

Le P2AO sera en charge de définir dans quelles communes la tournée aura lieu (18 dates en tout). Les communes souhaitant participer devront répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par le PETR en février 2025.

Les différentes dates seront organisées par un prestataire qui définira également en collaboration étroite avec les élus locaux les structures et services devant intervenir sur les communes. Chaque date sera unique en fonction des besoins locaux, le prestataire adaptera la journée en fonction de la demande des élus.

Plan de financement prévisionnel et effet incitatif de l'aide LEADER :

L'aide LEADER sollicitée sera un véritable effet levier pour continuer l'expérience sur le territoire du P2AO en tant que financeur principal. Le PETR souhaite cependant essayer de trouver d'autres sources de financement de cette tournée 2025.

Pérennité et viabilité :

La tournée itinérante 2025 est très attendue sur le territoire du P2AO. L'année 2024 a été marquée par l'expérimentation de cette tournée sur 15 communes du territoire. Les acteurs ayant participé sont majoritairement satisfaits et souhaitent renouveler l'expérience. Le projet est donc viable pour cette nouvelle année. Cet outil est aussi tout à fait pérenne sur le territoire globalement rural du P2AO. Offrir ces journées aux habitants c'est aussi leur offrir de nouvelles opportunités dans leur vie quotidienne.

Communication et évaluation du projet :

La communication se fera par le biais de distribution de flyers, publications sur les réseaux sociaux ainsi que le site internet du P2AO. Le PETR compte également sur les collectivités pour promouvoir les événements.

Le prestataire devra faire un bilan de la tournée. Le PETR organisera une réunion de restitution avec l'ensemble des acteurs impliqués. Lors de celle-ci, des pistes de travail seront proposées pour répondre aux besoins exprimés (mise en réseau d'acteurs, recherche de porteurs de projets, aide technique et financier au développement de nouveaux projets...)

Publicité européenne et nationale prévue pour le projet : (presses, panneaux, affiches) :

(Les dépenses relatives à la publicité sont éligibles et peuvent être présentées dans la demande d'aide LEADER.)

Présente sur les supports de communication utilisés avant/pendant et après l'organisation de la tournée itinérante (affiches, flyers... si supports utilisés et sur le bilan/ synthèse demandés dans le cahier des charges).

7/ Fiche action concernée par l'opération

N° de la fiche action 2 Date d'effet : 1 janvier 2023

Intitulé de la fiche action :

2/ Soutenir une offre de services cohérente, accessible, adaptée aux besoins de la population

8/ Lien du projet avec les fondamentaux LEADER et les fiches actions

Caractère innovant/effet levier du projet : (cf. grille de sélection du PETR P2AO - champ à renseigner pour l'analyse du dossier par le comité de programmation)

Le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche réitère une expérience étendue en 2024 sur le territoire des trois Communautés de Communes du territoire du P2AO. De nouveau, c'est le comité syndical du PETR qui souhaite porter et coordonner une telle démarche territoriale, partenariale, au service de l'attractivité du territoire, des territoires intercommunaux et des communes rurales.

Une telle initiative vise à apporter aux habitants un moment d'information concret, ludique, pédagogique et bienveillant sur les rôles des services et partenariats existants, dans une ambiance conviviale. Il s'agit également d'identifier également les besoins pour ensuite expérimenter de nouveaux services. De nombreux acteurs et partenaires seront conviés pour intégrer cette tournée : l'idée est de rapprocher les services de la population, d'en promouvoir la diversité et leur rôle.

L'expérience convaincante de l'année précédente permet d'envisager d'étendre cette expérimentation sur de nouvelles communes. De nouveaux acteurs seront mobilisés.

Caractère transférable du projet :

Cette initiative revêt un caractère transférable dans la méthodologie envisagée. Elle se différencie par le degré d'implication des partenaires et les objectifs envisagés par le PETR et les communes accueillantes.

Caractère partenarial public-privé du projet : (cf. grille de sélection du PETR P2AO : Partenariats/concertation ; Approche ascendante ; Travail en réseau / coopération - champ à renseigner pour l'analyse du dossier par le comité de programmation)

Ce projet repose sur une mobilisation partenariale importante. Le projet permettra de solliciter l'implication de nombreux acteurs lors des événements, en variant, si besoin, les thématiques lors des passages sur les différentes communes. Le choix se fera avec les communes accueillantes.

Parmi les services pouvant être sollicités :

Services de santé :

- Structures de prévention (cancers, et autres maladies)
- Dépistage du diabète,
- Opticiens et audioprothésistes, tests de la vue et de l'audition,
- Croix Rouge avec démonstrations de secourisme,
- ...

Services numériques et administratifs :

- Maison France Services,
- Conseiller Numérique (aide aux démarches, formation),
- Administrations spécifiques (CAF, Assurance Maladie...),
- Associations de conseil dans les démarches (conseil financier, juridique...)
- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, Transition énergétique,
- ...

Commerces :

- Marchés de producteurs,
- Restaurateurs, traiteurs,
- ...

Autres actions :

- Coach de sport pour séances collectives en plein air,
- Associations locales : comités des fêtes, associations culturelles, associations en besoin de visibilité...,
- Activités culturelles,
- Promotion touristique locale (avec les points d'informations mobiles existants sur les CdC notamment)
- Services des EPCI : Enfance-Jeunesse, Mobilité, Actions Sociales, Déchets, ...
- ...

L'organisation de cette tournée nécessite un travail préalable entre les différents acteurs qui ne se connaissent pas ou insuffisamment et qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Des synergies et de nouveaux partenariats, de nouveaux réseaux d'acteurs ou de nouveaux projets de coopération peuvent émerger.

Caractère rural et rayonnement géographique du projet (cf. grille de sélection du PETR P2AO - champ à renseigner pour l'analyse du dossier par le comité de programmation)

Il s'agit d'une initiative d'intérêt supra-communal puisque portée par le PETR P2AO à destination de communes rurales couvrant les trois CdC : La CdC des Pays de L'Aigle, la CdC Terres d'Argentan Interco et la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault. L'idée est de faire émerger des besoins et des initiatives mutualisables à l'échelle du PETR.

Objectif stratégique/opérationnel du projet :

2.3 Déployer une offre de services cohérente et structurée en matière de culture, de sports, de loisirs et de santé	232 - Proposer une offre culturelle lisible et complémentaire à celle proposée sur les pôles urbains et adaptée aux besoins des habitants et des visiteurs
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Effet attendu sur le territoire du projet :

<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et des femmes (réduction du chômage et de la précarité économique)- Attirer de nouvelles populations notamment des familles et des jeunes diplômés- Permettre aux personnes en situation de précarité géographique, sociale, économique de se soigner et de bénéficier des soutiens auxquels ils ont droit- Améliorer l'autonomie et le bien-être des habitants en particulier des jeunes et des femmes en situation d'isolement- Soutenir la revitalisation et l'animation des villes et des centres-bourgs

Type et description de l'opération de la fiche action :

<ul style="list-style-type: none">➤ <u>L'accès à la culture / aux sports / aux loisirs / aux tiers-lieux</u><ul style="list-style-type: none">▪ Les actions en faveur d'une amélioration de la connaissance des valeurs citoyennes, d'égalité femme-homme, d'une amélioration de l'accès à la culture, à l'art permettant la sensibilisation, la curiosité, l'éveil des sens, et de rompre avec les stéréotypes▪ Les actions permettant de faire venir la culture en milieu rural (les services, les outils itinérants, ou mutualisables, ou partagés sont privilégiés)➤ <u>La revitalisation rurale</u><p>Le développement d'actions qui allient lien social et échange de savoirs ou d'expertise des besoins, ou des attentes des habitants pour apporter les services adaptés au territoire</p>

9/ Calendrier du projet

Date effective ou prévisionnelle de début de projet Le démarrage du projet est réputé constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation du projet (devis signé, bon de commande, acompte...) hors études préalables	29/01/2025
Date prévisionnelle de fin de projet Il s'agit de la date la plus tardive entre celle de l'acquittement de la dernière facture et celle de l'achèvement physique de l'opération	31/12/2025

10/ Indicateurs (reprendre les indicateurs de la fiche action concernée (copier-coller, ne conserver que ceux en lien avec votre projet))

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'événements soutenus- Nombre de partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none">- Evolution du taux de chômage des jeunes et des femmes- Evolution du nombre de jeunes de 15 à 24 ans, sans emploi et sans formation- Evolution du niveau de qualification des personnes en âge de travailler (augmentation du nombre de cadres)- Evolution du nombre d'habitants- Evolution du taux d'adhésion au sein d'une activité associative sportive- Population totale du GAL

11/ Engagements

Le porteur de projet a-t-il signé les engagements inscrits dans le « mandat de dépôt délégué » :

(Ce document doit être transmis avec le formulaire de pré-demande)

Oui Non Non concerné

12/ Documents

Liste des documents nécessaires à la prise en compte de votre demande :

- 1. Justificatif dépôt délégué,
(Pièce autorisant le GAL à déposer les demandes pour le compte du demandeur. Merci d'utiliser et de compléter le modèle transmis)
- 2. Extrait du journal officiel ou récépissé de déclaration en préfecture,
- 3. Composition du conseil d'administration et du bureau en exercice,
(A défaut, la liste des personnes chargées de son administration, régulièrement déclarées)
- 4. Derniers comptes clôturés et certifiés,
- 5. Statuts datés et signés,
(sauf pour les collectivités et leurs groupements)
- 6. Fiche de pré-qualification d'organisme de droit public,
(Sauf si bénéficiaire déjà inscrit à la liste nationale ou régionale. Pour les organismes qualifiés de droit public, merci d'utiliser et de compléter le modèle transmis)
- 7. Mandat, pouvoir, ou délégation interne,
(Délégation interne du représentant légal autorisant l'animateur ou le gestionnaire FEADER à saisir et transmettre les demandes d'aide)
- 8. Attestation SIRET de substitution signée par le bénéficiaire,
(pour les bénéficiaires ne disposant pas de SIRET)
- 9. Autre pièce, précisez : RIB
(Joindre toute autre pièce que vous jugerez utile de porter à notre connaissance)

Fait à :	Le :
NOM, Prénom, qualité et signature du représentant légal de la structure :	
M. Frédéric LEVEILLÉ, président	

